



FAQ Patients

A propos de l'incident

- **Que s'est-il passé ?**

Le 24 juin dernier le laboratoire Cerba a constaté avoir été victime d'un vol de données causé par la défaillance de l'un de ses prestataires informatiques en charge de l'hébergement d'une de ses bases de données. A la suite d'une erreur humaine, cette base de données de Cerba s'est trouvée momentanément exposée sur Internet. Il est important de préciser que nous avons immédiatement pu isoler le serveur et couper tout accès à cette base de données. Nous savons également qu'aucune exploitation malveillante de ces données n'a été effectuée à ce jour.

Suis-je concerné ?

Si le Laboratoire Cerba a mis en ligne auprès de ses laboratoires partenaires ou prescripteurs un dossier vous concernant entre le 1^{er} janvier 2017 et le 24 juin 2021, vous pouvez potentiellement être concernés.

Quelles données sont concernées ?

Les catégories de données personnelles suivantes peuvent être concernées :

- *Les nom, prénom, date de naissance et genre des patients ayant eu des dossiers mis en ligne entre le 1er janvier 2017 et le 24 juin 2021*
- *La nature de l'examen réalisé par notre Laboratoire*
- *Le résultat de l'examen*

La base de données ne comportait toutefois AUCUNE information relative au numéro de sécurité sociale (NIR), aux données bancaires ou aux coordonnées postales, électroniques ou téléphoniques.

Qu'est-ce que je risque en pratique ?

La base de données ne comportait pas d'informations relatives aux coordonnées postales, électronique ou téléphonique des patients. En pratique, le risque que vous soyez contacté par des personnes malintentionnées est donc limité.

Néanmoins, nous vous recommandons de faire preuve de vigilance face à tout démarchage inhabituel qui pourrait s'apparenter à une tentative d'escroquerie.

Dois-je porter plainte ?

Le laboratoire CERBA, victime de cet incident, a déjà porté plainte. De votre côté, sans tentative d'escroquerie avéré, vous n'avez à ce jour rien à faire.



- **De combien de données parle-t-on ?**

Nos investigations permettent de confirmer que plusieurs millions de dossiers ont été exposés.

- **Les mesures de remédiation**

Dès l'identification de l'incident, nous nous sommes mobilisés et avons mené :

- *des actions de remédiation et de prévention, notamment l'isolement du serveur compromis;*
- *des actions d'investigation, afin d'évaluer précisément l'impact de cet incident. Nous sommes à ce jour en mesure de vous confirmer que l'événement est circonscrit à la seule base de données en cause ;*
- *Nous avons mis en place une veille continue pour identifier toute exploitation éventuelle des données sur Internet – ce qui n'est pas le cas à ce jour.*

Par ailleurs, nous avons également informé immédiatement les autorités de contrôle compétentes (ARS, CNIL) et porté plainte auprès des services de police.

- **Aujourd'hui, où sont ces données et y avez-vous encore accès ?**

La base de données concernée a été immédiatement isolée. La disponibilité des données chez Cerba et leur intégrité ne sont pas remises en question.

- **Les données patients concernent-elles uniquement des patients en France ?**

Non, les patients du laboratoire Cerba viennent du monde entier, donc les données peuvent potentiellement concerner des patients français ou étrangers

- **Est-ce que l'incident est terminé ?**

Oui l'incident est résolu.

- **Quel est le numéro de la notification CNIL que vous avez effectuée ?**

La notification que nous avons réalisée auprès de la CNIL a été enregistrée sous le numéro « FR2106261100001 ».

- **Quand avez-vous notifié l'incident à la CNIL ?**

Nous avons notifié l'incident à la CNIL le 26 juin 2021.